

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_014 | Fonds Charcot + Sexologie.](#)  
[HystérieCollectionBoite\\_014-5-chem | Hystérie. Charcot→Babinski. Item\[Boisseau.](#)  
[Maladies simulées \(1870\) - suite\]](#)

## [Boisseau, Maladies simulées (1870) - suite]

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb014\_f0267

SourceBoite\_014-5-chem | Hystérie. Charcot→Babinski.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).  
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

---

## ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE.

27

endu contenant un certain nombre de faits intéressants observés par l'auteur et que nous ne pouvons que signaler en ce moment:

La *médecine légale et police médicale* de Mahon (1801) ne contient aucun aperçu nouveau sur la simulation; des faits empruntés à Amb. Paré, Zacchias, De Haën, Sauvages, constituent à peu près en entier le chapitre qui lui est consacré.

Le *Cours de médecine légale théorique et pratique* de J.-B. Belloc (an-IX) est assez riche, relativement à son peu d'étendue en observations sur les maladies simulées, et plusieurs faits tirés de la pratique particulière de l'auteur ne manquent pas d'intérêt.

En 1805 fut soutenue, à Paris, une thèse assez prétentieusement intitulée : *Exposé d'une nouvelle doctrine des maladies simulées*, par H.-B. Dehaussy-Robécourt, et qui ne m'a pas semblé justifier absolument son titre. La seule partie de ce travail qui présente quelque originalité est la classification. L'auteur divise les maladies simulées : 1° en maladies simulées de toute pièce, sans qu'il en existe aucune, uniquement par la narration de phénomènes pathologiques; 2° en maladies exagérées: la simulation se bornant à l'exagération de symptômes réels; 3° en maladies provoquées; 4° en maladies réelles déterminées par des moyens que l'on voulait faire servir seulement à la simulation. Les préceptes généraux indiqués pour découvrir la fraude sont à peu de chose près ceux que donne Zacchias.

En 1808 fut présentée, à l'école de Paris, une autre thèse portant pour titre : *Dissertation sur les maladies simulées et sur les moyens de les découvrir*, par J. B. Létier. Ce travail ne contient absolument rien de digne d'être signalé, et n'est guère que la reproduction presque textuelle de la thèse précédente.

La même année, Gilbert publiait, dans l'*Encyclopédie méthodique*, un très-bon article sur les maladies simulées où

Réservé à l'usage privé - Loi n° 57.298 du 11.3.1957



